

que l'on nous blâmât de n'avoir pas ménagé certaines susceptibilités, mais nous l'avons aujourd'hui nous croyons que ce sont ces ménagements qui nous font tort et qui à chaque instant font qu'on nous insulte impunément, et pour notre part nous avons pris la ferme résolution de ne pas supporter patiemment les insultes du premier écervellé venu. Les anglais honnêtes et sincères nous comprendront et nous approuveront. Quant aux autres nous les forcerons à nous respecter.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne sache pas M. le rédacteur, qu'on se plaigne en aucune manière de la distribution faite par MM. les curés de St. Roch St. Jean et ailleurs, et, pour de bonnes raisons, c'est que ces zélés pasteurs, ainsi que les membres du clergé protestants distribuent, dans leurs paroisses respectives, aux incendiés qui s'y trouvent, avec connaissance et discernement, à la satisfaction de tous.

Grand nombre de distributions faites aux incendiés ont été judicieuses, mais un plus grand nombre ont été faites sans discernement. Que devait faire le conseil municipal de Saint-Sauveur en présence de ces faits et sur les plaintes journalières qui lui étaient faites, de la part des incendiés? devait-il rester sourd? pouvait-il, sans manquer à son devoir, abandonner la cause de ceux dont il est le mandataire? Evidemment non, et il l'a fait d'une manière convenable et régulière.

Le Journal dit: le conseil municipal de Saint-Sauveur ayant demandé le privilège de distribuer lui-même les secours et ayant naturellement été refusé, s'en est vengé en suscitant toute espèce de tracasserie au comité local de distribution et en envoyant des requêtes au comité général de secours. Si le rédacteur du journal pouvait aimer une fois la vérité et la justice comme il aime à donner le coup de dent à ceux qui ne pensent pas comme lui, il conviendrait que le conseil municipal n'a jamais demandé à aucun comité, soit local soit général de faire aucune distribution lui-même, ni n'a suscité aucune espèce de tracasserie au comité local, mais a seulement demandé au comité général d'être adjoint aux RR. PP. Oblats pour former le comité local, et cela à la réquisition des incendiés eux-mêmes qui avaient et ont pleine confiance dans l'administration des personnes qui gèrent leurs affaires municipales. Il me semble, M. le rédacteur, qu'en faisant cette demande, le conseil municipal de Saint-Sauveur ne faisait que remplir un strict devoir, et à part M. Cauchon, je ne vois personne qui oserait blâmer une semblable démarche.

Les RR. PP. Oblats, qui forment partie du comité général, se sont récriés devant le comité contre les plaintes des malheureux incendiés de Saint-Sauveur et ont fait remarquer que la plupart de ces plaintes étaient sans fondement; mais s'il en est ainsi, pourquoi les RR. PP. Oblats ont-ils résigné à tour de rôle leurs fonctions dans le comité général? et pourquoi, M. William Roy, un des membres du comité local, a-t-il, depuis la reproduction des affiches devant le comité général de la part d'un grand nombre d'incendiés de Saint-Sauveur se plaignant de n'avoir pas reçu les \$2.00 par tête qui leur étaient accordés, été lui-même porter la balance de ces \$2.00 par tête à quelques uns de ces malheureux?

Je ne sache pas M. le rédacteur, qu'on se plaigne en aucune manière de la distribution faite par MM. les curés de St. Roch St. Jean et ailleurs, et, pour de bonnes raisons, c'est que ces zélés pasteurs, ainsi que les membres du clergé protestants distribuent, dans leurs paroisses respectives, aux incendiés qui s'y trouvent, avec connaissance et discernement, à la satisfaction de tous.

Avant de terminer mes remarques, Mr. le rédacteur, permettez-moi de lever le voile qui enveloppe un petit secret, celui pour lequel le conseil municipal de Saint-Sauveur a tout naturellement été retranché par les R. P. du comité local.

Il y a maintenant devant les autorités ecclésiastiques une requête faite par un certain nombre de citoyens depuis le dernier incendie, et à la demande des R. P., par laquelle ces messieurs demandent qu'une cession leur soit faite des ruines de l'église, presbytère et maisons d'école, appartenant au public, pour leur appartenir en propre. Et tout naturellement, ayant fait vœu de pauvreté, ces messieurs n'ont aucuns moyens pécuniaires pour rebâtir ces édifices dans le cas où ils leur seraient cédés. Ils ont fait préparer, tout récemment, par des personnes autorisées à cet effet, un état des pertes éprouvées le 14 octobre dernier, par chacun des incendiés de St. Sauveur, dans lequel est entré, entre autres choses:

Table listing damages: Une porte sur l'Eglise de St. Sauveur de \$50 000.00, Sur le mobilier de la Fabrique 4060 00, Sur le Presbytère 7400 00, Sur le mobilier des RR. PP. 3030 00, Sur le Couvent 8000 00, Sur l'Ecole des Frères 8900 00, Assurance sur l'Eglise 20,000, Do do Presbytère 4000, Do do Couvent 3200, Do do Ecole des Frères 3200.

Pensez vous maintenant, M. le Rédacteur, que si le Conseil Municipal avait fait partie de ce comité local il aurait consenti à faire figurer parmi les pertes des incendiés les sommes exorbitantes ci dessus. A coup sûr, non; — et cette raison explique assez les impressions des R. P. Oblats sur le compte du Conseil.

Et si le comité général de secours met à la disposition des R. P. Oblats l'argent devant servir à la reconstruction des bâtisses détruites appartenant aux incendiés il pourrait en même temps voir à ce que cet argent fut approprié à son objet et qu'il ne fut pas employé à la construction de l'Eglise et du presbytère qui pourraient, suivant moi, être reconstruits en partie avec le montant perçu par les assurances et en partie au moyen d'emprunts remboursables avec les revenus de l'Eglise, et par là les incendiés profiteraient de l'argent qui leur serait accordé pour reconstruire leurs demeures.

J'ai l'honneur de me soucrire, M. le Rédacteur, Un des membres du Conseil Municipal de St. Sauveur. 29 Dec. 1866.

Les réputations se fabriquent à peu de frais dans le camp ministériel. Nous en avons déjà donné plusieurs exemples. Il suffit d'être un bon, bleu, zélé, bien prêt à sacrifier toute honnêteté, pour être canonisé vivant par les panégyristes torys. C'est cette manie d'apothéoses qui a fait déclarer ce pauvre M. Galt "le plus grand financier de l'Amérique" par un imbécille en veine de béate admiration. Nous voyons aujourd'hui la presse conservatrice nobler d'éloges un jeune homme qui vient de prendre la rédaction d'un journal dans les cantons de l'est.

A peine admis au barreau depuis quelques mois, on le nomme déjà un avocat distingué, etc. Nous ne disons point qu'il se trompe, cette fois l'individu nous est parfaitement inconnu. Mais on vous permettra bien de nous défier un peu de tous ces coups d'encensoir, surtout depuis que le fameux Languy, ployant sous le poids des compliments de la presse conservatrice, a été porté à mort le Journal de Lévis, en jetant son nom sur le tapis vert du journalisme.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Table of subscriptions: Québec 156,123.00, Montréal 14,238.00, Trois-Rivières 205.00, Ottawa 1,765.00, Haut-Canada 8,365.00, de la Campagne 16,620.00, Etats-Unis 19,021.00, Prince-Edouard 172.00, Nouveau-Brunswick 6,080.00, Nouvelle-Ecosse 11,042.00, Angleterre-Ecosse 153,501.00, France 438.00, Irlande 4,984.00, Allemagne 14.00, Total 299,970.50.

65 charges de provisions, 18 charges de marchandises, 338 minots de grains, 5,332 minots de patates, 12,000 paires de couvertes de laines.

CHRONIQUE.

Il y a longtemps, bien longtemps que vous n'avez entendu débiter la prose plus ou moins saugrenue de votre ancien chroniqueur. Peut-être que pour un grand nombre d'entre vous mes anciens lecteurs, je suis déjà un personnage légendaire; que d'autres (les ingrats!) n'ont complètement oublié ou n'ont tout au moins complètement oublié qu'un souvenir vague et confus. Sic transit gloria mundi! Mais laissons la le latin et faisons des réflexions qui me font froid au cœur et reprenons sans plus de préambule notre tâche de chroniqueur. Ma besogne serait rude si je me faisais comme dit le proverbe, "rattraper le temps perdu," car ce temps perdu embrasse maintenant une assez longue période, et du train dont vont aujourd'hui les événements, ça me prendrait un volume de forme assez volumineuse. Mais pour vous prouver ma bonne volonté, je passerai en revue quelques uns des faits les plus importants que l'année 1866 a vu s'accomplir.

L'année que vient de clore comme à l'ordinaire le bon St. Sylvestre a été fertile en événements de toutes sortes. Commencée sous les plus sombres couleurs, il semblait que cette année serait fatale à notre cher Canada déjà si éprouvé. Deux fléaux semblaient plus particulièrement le menacer: le choléra et les épiétiens, deux compagnons bien dignes d'aller de pair l'un l'autre. La visite si peu désirée du premier, que l'on comptait presque certaine, n'a pas eu lieu, mais il n'en a pas été de même des derniers. Ces nouveaux carbonari ont payé cher leur folle échafourée du mois de juin dernier et doivent maudire aujourd'hui le sort qui les a si mal servis, et principalement ceux contre qui la sentence a été prononcée. Une chose cependant doit les consoler: ils n'ont pu réussir à prendre possession du Canada ils ont tout au moins envahi la presse canadienne car ils l'ont presque constamment occupé toute l'année.

L'abolition de notre traité de libre-échange dit Traité de Reciprocité avec les Etats-Unis, expiré le 17 Mars dernier est encore un de ces faits qui fera époque dans les annales de notre histoire. Les Yankees se trouvaient volés et peut-être nous aussi par ce traité. Il est si difficile de trouver, entre nation, un contrat dont les conséquences soit parfaitement synallagmatiques.

Le grand projet de Confédération des Provinces Anglaises, n'est guères, à l'heure qu'il est, plus avancé qu'à la fameuse réunion des délégués à la convention de Québec. Et s'il faut en croire les rumeurs qui circulent il pourrait bien arriver que nos ministres actuellement en mission en Angleterre s'en reviennent Gros-Jean, comme ils étaient parti.